

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



10^{ème} Rallye National CIEUX-MONTS DE BLOND

16 et 17 Juin 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 16 Avril 2023

Ouverture des engagements : 16 Avril 2023

Clôture des engagements : 5 Juin 2023

Distribution du carnet d'itinéraire : à la salle des Fêtes rue du 19 Mars 1962 à Oradour S/Glance

Dimanche 11 Juin 2023 de 10h à 15h

Vendredi 16 Juin 2023 de 7h30 à 12h

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 11 Juin 2023 de 10h à 19h

Sauf ES Blond Vaulry de 13h30 à 19h

Vendredi 16 Juin 2023 de 8h à 18h

Vérifications administratives le : Vendredi 16 Juin 2023 de 9h45 à 12h et de 13h à 15h45

Lieu : Salle des Fêtes rue du Mars 1962 à Oradour s/Glance

Vérifications techniques le : Vendredi 16 Juin 2023 de 10h à 12h et de 13h à 16h

Lieu : Rue du Stade à Oradour S/Glance.

Vérifications techniques Nouveau Départ après abandon : Samedi 17 Juin de 7h à 7h30

Lieu : Rue du Stade à Oradour S/Glance

Heure de mise en place du parc de départ le : Vendredi 16 Juin de 14h à 16h15

Lieu : Parking U EXPRESS 60, rue de la Lande à Oradour S/Glance

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Vendredi 16 Juin 2023 à 14h

Lieu : Salle des Associations Rue de St Junien à Oradour S/Glance

Briefing obligatoire de la Direction de course : Vendredi 16 Juin à 17h00

Lieu : Salle des Associations Rue de St Junien à Oradour S/Glance

Briefing des équipages au complet des voitures d'encadrement : Vendredi 16 Juin à 17h30

Lieu : Salle des Associations Rue de St Junien à Oradour S/Glance

Briefing des pilotes : distribué et émarginé aux vérifications administratives

Publication des équipages admis au départ le : Vendredi 16 Juin 2023 à 17h

Publication des heures et ordres de départ le : Vendredi 16 Juin 2023 à 17h

Tableau d'affichage officiel : Parking U EXPRESS 60, rue de la Lande à Oradour S/Glance

Le Rallye VHC précédera le Rallye Moderne pendant toute la durée de l'épreuve.

Départ de la 1^{ère} Etape (1^{ère} Moderne 15 mn après la dernière VHC) : Vendredi 16 Juin 2023 à 19h

Arrivée de la 1^{ère} VHC au Parc Fermé à partir de 20h.

Départ de la 2^{ème} Etape dans l'ordre du classement de l'ES1 pénalités non comprises **1^{ère} VHC (1^{ère} Moderne 15 mn après la dernière VHC) :** Samedi 17 Juin à 8h

Arrivée de la 1^{ère} voiture VHC au parc Fermé Final à partir de 15h58

Vérifications finales : dès l'arrivée de l'épreuve au Garage Manat 55, Avenue du 10 Juin 1944 à Oradour

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats provisoires du rallye : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix sur le Podium.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile « Terre de St JUNIEN » organise les 16 et 17 Juin 2023 en qualité d'organisateur administratif le « **10^{ème} Rallye National Cieux Monts de Blond** ».

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 6 Mars 2023 sous le numéro 17 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 278 en date du 31 Mars 2023

Comité d'Organisation

Président : Jean Brasseur

Membres : Josée Brasseur, Nicole Delavie, Jean François Dupré, Didier Gros, Yves Morand, Chloé Morichon, Laurent Peyraud, Fabrice Ploncard, Bruno Robert, Michel Thouvenin, Benoit Thouvenin.

Secrétariat du Rallye : Josée Brasseur Allée de Chambéry 87200 Saint Brice S/Vienne

Téléphone : 06.79.01.15.84

Mail : brasseur.josee@orange.fr

Permanence du Rallye : PC Salle des Associations Rue de Saint Junien Oradour s/Glane, pendant la durée du Rallye.

Téléphone : 06.79.01.15.84

Organisateur technique

Nom : ASA Terre de St Junien

Adresse : Allée de Chambéry 87200 Saint Brice S/Vienne.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jacques COURMONTAGNE	Licence n°11849
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Catherine CONDEMINE	Licence n°56617
	Annie FOURCADE	Licence n°15323
	Guy TRONCAL	Licence n°1056
Directeur de Course d'épreuve	Françoise BOUCHON	Licence n°17644
Directeurs de Course Adjoint PC	Jean Luc PAGE	Licence n°4727
	Alain BONNAUD	Licence n°8481
	Jean Pierre RAYMOND	Licence n°12215
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Pierre MASDIEU	Licence n°163437
	Yves ESCLOUPE	Licence n°76046
	Jean Louis MINEUR	Licence n°26169
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Christophe COUTTIER	Licence n°4047

Commissaire Technique responsable	Jean Luc PHELIPEAU	Licence n°9060
Commissaires Techniques adjoints	Didier GENRIES	Licence n°228242
	Jacky FIORESE	Licence n°29296
Médecin chef	Jean François CUEILLE	
Chargés des relations avec les concurrents	Jean François FOURCADE	Licence n°8460
	Dominique JOUBERT	Licence n°14860
Chargé des relations avec la presse	Laurent CLAVAUULT	Licence n°239250
Chronométrateurs	Alain BRUN	Licence n°30267
	Corinne DUFAU	Licence n°36719
	Laurent LAPOUGE	Licence n°13530
	Evelyne PEROCHE	Licence n°84527
	Sylvie SAGE	Licence n°119114
	Alain SYLVAIN	Licence n°234828
Classement Chrono Live	Sylvain BERGERON	Licence n°50286
Speaker	En attente de réponse	

NOTA : à l'exception des membres du Collège des Commissaires sportifs, tous les Officiels figurant dans le présent règlement sont déclarés compétents en qualité de « Juges de fait » pour la constatation d'infractions dont ils seraient témoins.

1.2P. ELIGIBILITE

Le « 10^{ème} Rallye National Cieux Monts de Blond compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2023 coefficient 3
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2023
- Le Challenge « Les Notes d'Or 2023 »
- Trophée Officiel « Hankook RallyCup 2023 »
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail l'accusé de réception d'engagement.

L'heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques sera indiquée sur le site du Rallye après validation de la liste des engagés.

<http://rallye-cieux-montsdeblond.e-monsite.com/>

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au « 10^{ème} Rallye National Cieux Monts de Blond » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 5 Juin 2023 à minuit.

3.1.10P. Compte tenu de l'organisation simultanée du « 10^{ème} Rallye National Cieux Monts de Blond » et du « 8^{ème} Rallye VHC Cieux Monts de Blond » Le nombre total des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 440 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 880 € (x 2)
- Réduction membre ASA Terre de St Junien : -20€ pour 1 membre / -30€ pour 2 membres
- **Parrainage** : tout **pilote** ayant participé aux Editions 2021 et/ou 2022 peut parrainer 1 **pilote** n'ayant **JAMAIS** participé à aucune édition du Rallye Cieux Monts de Blond.
Le Parrain et le Parrainé bénéficieront d'un engagement réduit à : 410 €
(voir modalités sur le bulletin d'engagement).

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier, mail, sms).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée pendant l'épreuve à Oradour sur Glane, selon les plans fournis à compter du 10 Juin 2023 (consultables sur le site du Rallye <http://rallye-cieux-montsdeblond.e-monsite.com/>).

4.3.2.3 Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

L'additif sera distribué et émarginé aux vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le « **10^{ème} Rallye National Cieux Monts de Blond** » représente un parcours de 243 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 115,40 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 ARNAC LOUTRE 8.9 km

ES 2-4-6 ARNAC BOSCARTEUS 12.3 km

ES 3-5-7 BLOND VAULRY 23.2 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Lors de la Distribution du Carnet d'Itinéraire deux numéros d'identification seront fournis.

Ils seront à coller :

- Sur le coin supérieur D du pare-brise
- Et sur le coin supérieur G de la lunette AR

Les reconnaissances seront contrôlées par des représentants de l'organisation.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1 P. L'ordre de départ de la 2^{ème} section se fera dans l'ordre du classement de l'ES 1 « ARNAC LOUTRE » pénalités non comprises.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

La Remise des Prix se déroulera le 17 Juin sur le Podium d'arrivée.

Les primes ne seront attribuées que pour les classes (*voir fin du règlement)

CLASSEMENT	1er	2ème	3ème	4ème
Prime à la Classe				
1 et 2 partants	220			
3 à 5 partants	300			
6 à 8 partants	330	160		
9 à 15 partants	330	160	80	
Plus de 16 partants	330	160	80	50

Pour la remise des Prix, uniquement les classes suivantes seront regroupées :

- En Gr A : A7S avec A7K
- En Gr R : R1A avec R1B, R2B avec R2C et R2J, R3C avec R3T.

Les Pilotes Féminines seront récompensées comme une « classe », mais non cumulables avec les prix de classe éventuels (seule la plus avantageuse sera prise en compte).

Les montants du barème ne s'appliqueront à 100% que dans le cas d'un nombre de partants supérieur à 100 « Moderne »

Si le nombre de partants est inférieur à 100, les primes seront au prorata du nombre de partants (Ex : 92 partants, 92% de la prime)

Si le nombre de partants est inférieur à 60, il n'y aura pas de remise de primes.

Des coupes et ou cadeaux seront attribués aux 3 premiers équipages du classement scratch ainsi qu'aux premiers de classe.

Un lot sera offert à tous les équipages classés.

Un engagement gratuit pour 2024 sera offert :

- au 1^{er} du classement Scratch
- à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné (même absent à la Remise des Prix).
- à un concurrent classé tiré au sort et présent à la Remise des Prix

Le tirage au sort aura lieu pendant la Remise des Prix.

Un lot sera offert à tous les Commissaires à la fin de l'épreuve.